



**CED-CARITAS BURUNDI**  
Avenue du Grand Séminaire  
B. P. 2110 BUJUMBURA  
Tél : 257 22 22 3262  
22 21 5078  
Fax : 257 22 22 4055  
Email : [cedcarit@usan-bu.net](mailto:cedcarit@usan-bu.net)

## **MIGRATION ET DEVELOPPEMENT**

### **Le cas du Burundi**

#### **0. INTRODUCTION**

Au Burundi comme ailleurs, la situation socio-économique a provoqué des mouvements des populations : des Burundais ont fui le pays pour des raisons économiques ou politiques d'une part et ont accueilli des immigrés pour diverses raisons d'autre part. L'impact de cette migration est indéniable. Essayons de l'analyser de près à travers les points suivants : une vue d'ensemble sur la migration au Burundi ; les causes de cette migration ; la situation des personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ; la gestion des migrations ; la problématique du rapatriement ; un témoignage personnel.

#### **1. UNE VUE D'ENSEMBLE SUR LA MIGRATION AU BURUNDI**

Si nous parlons de migration ici, nous n'aborderons pas le sujet de façon globale, nous nous limiterons seulement aux cas des populations réfugiées, déplacées ou en quête d'emploi rémunérateur.

##### **1.1 Historique**

Des populations masculines se sont régulièrement déplacées en Uganda et en Tanzanie au temps de la colonisation et au lendemain de l'Indépendance en quête d'emploi. Il fallait de l'argent pour payer l'impôt. D'autres populations sont allées massivement travailler dans les mines du Congo. Entre 1966 et 1976, des Burundais ont été amenés au Gabon pour renforcer la main-d'œuvre gabonaise. Ceux qui ont accepté cette offre pensaient y trouver un avantage financier, mais l'adaptation a été dure et même mortelle.

Depuis l'indépendance, des événements politiques sanglants ont obligé des centaines de milliers de Burundais de fuir le pays (**réfugiés**) ou de se déplacer, abandonnant leurs biens (maisons et propriétés). Les grands moments sont les années 1965, 1972, 1988, 1991, 1993. Un phénomène nouveau et dramatique est à relever pour la crise socio-politique du 21 octobre 1993 : beaucoup de populations tutsi ont quitté leurs propriétés et habitent aujourd'hui des « sites de **déplacés** » ; la même crise a dispersé hutu et tutsi qui sont allés habiter dans d'autres régions chez des amis ou de parentés : le terme courant par lequel ils sont désignés est « **Dispersés** ». Nous avons également connu des « **regroupés** » qui, pour des raisons d'insécurité, ont été forcés de quitter leurs maisons pour une période donnée.

Du côté des immigrations, rappelons le flux des **réfugiés rwandais** en 1959 et 1973, ainsi qu'au moment du génocide de 1994 au Rwanda même si le Burundi connaissait les mêmes problèmes ethniques. Très récemment, les guerres de la RDC ont forcé des populations à se réfugier au Burundi (**réfugiés congolais**) : ils vivent aujourd'hui dans deux camps de réfugiés, à Gasorwe (Province Muyinga) et à Mwaro (Province Mwaro).

### **1.2 Quelques statistiques : Statistiques du 30 juin 2001**

- 1972 : plus de 200.000 Burundais se sont réfugiés en Tanzanie en 1972 ;
- 1993 : plus de 400.000 Burundais ont fui le pays, dont 350.000 en Tanzanie ;
- Octobre 1996 – 2002 : environs 220.000 réfugiés se sont rapatriés, mais la plupart sont retournés en exil à cause de la recrudescence de la violence au Burundi.
- 31 décembre 2005 : 160.879 déplacés (37.584 ménages, 175 sites) ;
- De 2002 à 2006 : 354.433 rapatriés

PROVINCES	ANNEES					TOTAL
	2002	2003	2004	2005	2006	
Bubanza	271	685	499	262	370	2.087
Buj. Rural	911	1.775	695	593	703	4.677
Buj. Mairie	1.205	2.591	2.049	1.755	887	8.487
Bururi	3.288	5.837	4.766	3.247	4.164	21.302
Cankuzo	1.204	9.217	2.904	1.595	1.659	16.579
Cibitoke	914	955	395	651	1.273	4.188
Gitegq	936	2.824	2.795	1.864	1.737	10.156
Kirundo	6.431	4.182	6.155	4.373	2.163	23.304
Karusi	1.892	4.846	5.878	646	3.974	17.236
Kayanza	372	780	1.032	8.244	765	11.193
Makamba	4.838	21.453	14.450	17.651	11.821	70.213
Muramvya	140	931	914	618	667	3.270
Muyinga	10.933	11.983	12.825	15.921	6.232	57.894
Mwaro	8	110	60	46	73	297
Ngozi	2.032	1.779	2.691	2.707	1.583	10.792
Rutana	3.782	5.381	8.920	4.138	3.686	25.907
Ruyigi	6.466	14.862	31.412	7.745	6.366	66.851
<b>TOTAL</b>	<b>45.623</b>	<b>90.191</b>	<b>98.440</b>	<b>72.056</b>	<b>48.123</b>	<b>354.433</b>

- Janvier – Avril 2007 : 3.700 rapatriés ;
- Mai – décembre 2006 : 5943 expulsés de Tanzanie ;
- 1<sup>er</sup> janvier – 23 mai 2007 : 2446 expulsés de Tanzanie ;
- Réfugiés au Burundi : environs 28.000 dont la plupart sont Congolais.

## **2. LES CAUSES DE CETTE MIGRATION**

- La pauvreté ;
- Les guerres ;
- Les conditions de vie des salariés : beaucoup de Burundais diplômés préfèrent travailler en dehors du pays où les conditions de vie sont meilleures ;
- L'expansion démographique : les paysans cherchent des terres ailleurs parce qu'elles ne suffisent plus pour tout le monde ;

### 3. LA SITUATION DES PERSONNES DEPLACÉES A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DU PAYS

- Où sont-elles ?

En Tanzanie : la plupart ;

En RDC ;

Au Kenya ;

En Afrique du Sud ;

En Zambie ;

En Mozambique ;

En Europe : Belgique, Italie, Angleterre, France, Hollande, Suède, Danemark, etc ...

Aux Etats Unis ;

Au Canada.

- Que font-ils ?

- En Tanzanie, les réfugiés de 1972 sont dans de vastes propriétés qu'ils exploitent comme tous les autres paysans ; ceux de 1993 vivent dans des camps de réfugiés et sont pris en charge par le HCR ;
- Ailleurs, ils vivent soit de petits emplois, soit du commerce. Certains sont des fonctionnaires, mais ils sont très peu nombreux ;
- Un certain nombre de Burundais réfugiés en Tanzanie ont été transférés aux Etats Unis d'Amérique avec la promesse, me semble-t-il, de recevoir la nationalité américaine.

- Qu'apportent-ils au pays ?

- La plupart n'apportent rien parce que, vivant dans les camps de réfugiés, ils sont eux-mêmes sous l'assistance du HCR ;
- Cependant, il y en a qui profitent de l'exil et font des études dont bénéficient le pays lorsqu'ils rentrent de l'exil ;
- D'autres personnes ont la chance d'avoir un emploi et se préoccupent beaucoup de leur pays et de leurs familles : le peu d'argent en devises qu'elles envoient contribue à la contribution de la nation ;
- L'ouverture au niveau politique et économique des personnes en exil est un apport considérable à la promotion démocratique et économique du pays ;
- Pour les personnes qui sont allées en Uganda, en Tanzanie et en RDC pour y chercher des revenus monétaires, elles ont gagné une ouverture au progrès en plus de leur objectif : elles ont été les premières à introduire la radio en milieu rural.

### 4. LA GESTION DES MIGRATIONS / DEPLACES-REFUGIES-RAPATRIÉS

Pendant longtemps, les réfugiés burundais ont été ignorés et laissés à eux-mêmes ; beaucoup ont été qualifiés d' « ennemis » du Burundi (abamenja). C'est avec l'ouverture à la démocratie (multipartisme, négociation avec les rebelles) que la prise en compte des citoyens en exil a été mise en avant : des programmes de rapatriement, des visites officielles aux camps de réfugiés, des commissions ad hoc, etc...

Exemples :

- Programme de rapatriement en 1992-1993 soutenu par le HCR et mené par l'Eglise et l'Etat ;

- Commission Mixte de l'Église Catholique en Tanzanie et au Burundi pour les Réfugiés (+ la Commission Technique pour l'Accueil des Sinistrés, mise sur pied par l'Église Catholique) ;
- Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés pendant la période du Gouvernement de transition ;
- Commission des Terres et autres biens.

Le problème des déplacés n'a pas été facile à gérer. Dans certaines régions, on a réussi à les réinstaller dans leurs propriétés et dans d'autres on s'est contenté de passer des camps de déplacés aux sites de déplacés. Ces derniers sont des sites installés dans les communes d'origine de ces déplacés, à proximité relative de leurs propriétés. Ils peuvent alors cultiver plus facilement leurs champs bien que le problème de transport des récoltes et celui des vols restent posés. La plupart des déplacés disent qu'ils ne peuvent pas réintégrer leur milieu d'origine par peur des voisins qui ont tué les leurs, cette peur étant renforcée par une certaine idéologie politique qui les encourage à rester dans les sites de déplacés.

Un élément positif des sites de déplacés : les déplacés sont devenus sensibles aux avantages qu'offrent les villages (possibilité d'avoir facilement des infrastructures sociales : eau, électricité, école, centre de santé, etc...).

Il me semble que des projets de développement collectifs et équitables contribueraient mieux à la réintégration socio-économique et politique des sinistrés, déplacés intérieurs et rapatriés.

## **5. LA PROBLEMATIQUE DU RAPATRIEMENT**

Le rapatriement se heurte à plusieurs problèmes : les terres, la réhabilitation des maisons familiales, la scolarisation des enfants et des jeunes qui grandissent dans un système scolaire différent de celui du Burundi, l'équivalence des diplômes, la réinsertion professionnelle.

Tout ce qu'on a tenté de faire en faveur des sinistrés (déplacés, réfugiés, dispersés, rapatriés) visait à les réinstaller chez eux dans la dignité et la sécurité. C'est une œuvre immense dont le taux de réussite est réduit et demande beaucoup de courage et de persévérance.

## **6. CONCLUSION : UN TEMOIGNAGE PERSONNEL**

Depuis 2002, je travaille dans les deux Commissions de l'Église Catholique : Commission Technique pour l'Accueil des Sinistrés et la Commission Mixte de l'Église Catholique en Tanzanie et au Burundi pour les Réfugiés. A ce titre, j'ai visité tous les camps des réfugiés en Tanzanie, ceux de 1972 et ceux de la crise de 1993. Autant les réfugiés (même ceux de 1972) veulent rentrer dans leur pays, autant les déplacés ne veulent pas retourner dans leurs propriétés. Ce désaccord provoque des doutes sur l'avènement d'une paix durable.

Il est donc nécessaire de travailler beaucoup sur le rapprochement des différentes catégories des Burundais, avec une note particulière sur la promotion de la réconciliation et la lutte contre l'impunité.

Bujumbura, le 29 mai 2007  
A Blaise NZEYIMANA  
Secrétaire Général